



Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 27 avril 2022



Présences

19 personnes présentes, dont 15 membres et 1 invitée :

- Conseillers communaux : BUSINE Ph. (Bourgmestre), HOC F et MATAGNE J.
- Citoyens : AELGOET M., BINATO L., CORONA-PIRET L., FAIETA G., FRIPPIAT Th., HENRY E., LEDECQ Ph., MORAUX J-M., PAPART L., PAPART V., POSTIAU A., WEETS G.
- Administration communale : NEVEUX D.
- Fondation Rurale de Wallonie : LEMAIRE C., MAITRE A.
- Invitée : COUVREUR Bénédicte du Bureau d'études de l'Administration communale

15 personnes excusées, dont 14 membres :

- Conseillers communaux : BLAIMONT F., DELPORTE-DANDOIS M., HERMAN J.
- Citoyens : COFFERNILS L., DEFACQZ Ch., DETRAIT-DEMECKELEER M-P., DOGOT L., DUJEU D., GOSELIN J-Y., HEROLD S., MICHAUX F., PARISI B., SOUMILLON P., VAN DER MEIREN E.
- SPW-DGARNE : NICODEME L.

3 membres absents :

- Conseillers communaux : GLOGOWSKI N., MARCHAL M.
- Citoyens : DECHAINOIS F.

Ordre du jour de la réunion

1. Rdv Place d'Acoz pour une animation sur le terrain en vue de la préparation des discussions
2. Approbation de la demande de convention et de la fiche-projet actualisée pour l'aménagement de la Place d'Acoz
3. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
4. Etat d'avancement des projets en convention Développement rural
5. Divers

Power-point de présentation de la soirée disponible pour les membres de la CLDR sur www.odr-gerpinnes.be/pages/espace-cldr/reunions-cldr.html

1. Rdv Place d'Acoz pour une animation sur le terrain en vue de la préparation des discussions

Rassemblement sur la Place devant l'église pour donner les explications sur l'animation proposée par la FRW et distribuer la grille d'analyse d'un espace public. L'objectif de ce travail est d'amener chaque usager à se poser la question de l'image actuelle qu'il a de cet espace et d'examiner son contexte (sa localisation dans le village, sa forme, sa végétation, ses composants existants...) en vue de dégager les éléments à valoriser ou à résoudre dans le futur projet d'aménagement.

Monsieur Busine introduit l'animation en réalisant un tour de la Place avec les membres.

En annexe au compte-rendu, les observations des participants.



Monsieur BUSINE, Bourgmestre et Président de la CLDR, accueille les participants dans la salle Pouleur. Il s'excuse de devoir quitter la séance après le point 2 mais il devra se rendre au Conseil de Police.

2. Approbation de la demande de convention et de la fiche-projet actualisée pour l'aménagement de la Place d'Acoz

Monsieur Busine présente Madame Bénédicte Couvreur, architecte au bureau d'études communal qui a travaillé sur des propositions d'aménagement de la Place d'Acoz.

Aménagement de la Place d'Acoz – fiche-projet 3.17 du PCDR : Ce projet vise à **aménager la Place, située rue Saint-Martin, en un véritable espace de convivialité et sécurisé, de part et d'autre de l'église d'Acoz**. Le PCDR mettait en avant la nécessité, pour son aménagement, de maintenir les places de parking (pour l'école, l'église, les riverains...) et de tenir compte du déroulement des festivités (notamment liées aux marches folkloriques).

Madame Couvreur a travaillé sur base des premières indications formulées par la CLDR le 10 novembre 2021. Les membres avaient, en particulier, exprimé la volonté de rendre la zone de parking plus verte et en matériaux percolants tout en tenant compte de son utilisation. Lors de la réunion citoyenne organisée par le Collège à Acoz le 16 février 2022, les habitants ont insisté sur l'importance de conserver l'ouverture de ce lieu de rassemblement des compagnies de marcheurs pour la Saint-Roch et la Sainte-Rolende.

Monsieur Busine présente les 3 esquisses (variantes), les aménagements et les matériaux envisagés.

Le projet engloberait la Place d'Acoz, située de part et d'autre de l'église Saint-Martin, ainsi que la portion de la rue du Centre, voirie débouchant sur la droite de la partie haute de la Place. Le périmètre envisagé pour ce projet est délimité par les filets d'eau de part et d'autre de la Place. Certaines limites de propriété restent encore à déterminer : le talus buissonné fermant la partie haute de la Place, la terrasse dans la partie basse et l'espace en triangle faisant face au parvis de l'église.



La partie haute de la Place serait verdurisée via des places de parking en béton alvéolé et engazonné. Le modèle d'engazonnement devra être adapté à l'utilisation et à la fréquence de passage afin que la végétation puisse s'y installer. Des haies permettront de délimiter les places de stationnement et la création de zones enherbées est envisagée.

La partie basse de la place sera pavée et agrémentée de places de parking en béton alvéolé rempli de graviers permettant la percolation des eaux. Les herbes qui pourraient pousser dans les graviers seront détruites par le passage naturel des véhicules et piétons. Un sentier pavé permettrait la liaison des escaliers jusque, soit le monument de Dorlodot, soit sur un cercle créé à l'emplacement de la décharge des officiers. L'espace devant l'ancienne maison communale, actuel local de musique de la Fanfare royale d'Acoz, sera pavé.

La portion de voirie de la rue du Centre sera réaménagée, en tarmac ou en pavé, de manière à créer un espace partagé. Une voie serait créée sur la partie haute de la Place afin de faciliter la circulation des véhicules au travers de la Place.

Le parvis de l'église, où l'accès aux PMR est compliqué par le manque de retour sur la dernière marche, sera réaménagé. Les places de stationnement PMR seront déplacées près de l'église.

Quelques arbres seront répartis stratégiquement sur la place. Des bancs et un râtelier à vélos seront installés. Les bacs à plantes qui ont été installés récemment (en 2020) le long de la façade de l'église, près des caveaux, seront conservés, tout comme les éléments du patrimoine (tombes, stèles, monument...) qui seront préservés.

Pour créer les aménagements souhaités et que ceux-ci soient adaptés au charroi de la Place, il faudra démolir et évacuer le tarmac ainsi qu'une partie des fondations.

L'estimation financière s'élève à ce stade à 832.727,84€. Il est prévu 62.564,08€ (10%) d'honoraires pour l'auteur de projet mais en réalité, le projet sera certainement réalisé par le bureau d'étude de la Commune. Le subside espéré pour ce projet est de 400.000€ (taux Développement rural de 80% sur une assiette de subvention de 500.000€). Pour ce faire, les aménagements doivent permettre l'amélioration de la convivialité des lieux et de la polyvalence de l'espace.

Une consultation citoyenne sera programmée avec les riverains, les marcheurs, la fanfare... Dans le cadre de la procédure Développement rural, cette consultation est sollicitée au stade « avant-projet », tout comme l'avis de la CLDR. Au stade de l'actualisation de la fiche-projet pour la demande de convention-faisabilité, la FRW rappelle qu'il ne s'agit encore que des grandes intentions, une esquisse n'est d'ailleurs pas encore exigée.

Réflexions émises par les membres de la CLDR :

Les différentes fonctions de la Place sont :

- Espace de stationnement pour les riverains (partie haute et partie basse) et les parents d'écoliers (circulation dense sur la partie haute aux heures de rentrées et de sorties de l'école fondamentale), pour les musiciens de la Fanfare royale d'Acoz, pour les paroissiens, les promeneurs ou covoitureurs (lieu de rdv), pour les utilisateurs de la salle Pouleur...
- Entrée des marcheurs depuis la partie haute de la place et rassemblement et décharge des marcheurs sur la partie basse de la Place.
- Utilisation de la partie basse pour les concerts (installation d'un podium, d'un petit chapiteau, de gradins) et répétitions (en été) de la Fanfare royale d'Acoz.

Un membre propose de créer un parc sur la partie haute de la place et de concentrer les espaces de stationnement sur la partie basse. L'objectif est de diminuer la place des véhicules motorisés, d'embellir visuellement le village par l'apport de végétation, d'éviter les effets néfastes de l'artificialisation des sols en permettant l'absorption de l'eau par un sol nu, de permettre l'absorption du monoxyde de carbone par le sol et les arbres etc. Après discussions, cette option n'est pas retenue : la diminution du nombre de places de parking est rejetée pour préserver le maintien du confort de vie des riverains et les besoins de fonctionnement de la zone. Mais les membres s'accordent pour dire que cet espace doit être verdurisé au maximum.

L'absorption des sols et la gestion des eaux ruisselantes doivent être étudiées au vu notamment des inondations de juillet 2021. Le sol est argileux. Les matériaux doivent être percolants, drainants. La modification de l'aménagement ne doit pas entraîner d'infiltrations d'eau dans les caves des habitations riveraines.

Un membre demande que l'emplacement et la hauteur des arbres tiennent compte de l'entrée des marcheurs en rang horizontal par la partie haute. Un autre membre souligne que certaines traditions peuvent être amenées à devoir évoluer si les aménagements le nécessitent.

Pour verduriser la Place, il est proposé :

- De créer des espaces engazonnés sur la Place.
- De planter des haies entre les places de parking, ce qui permettrait également de délimiter les places, sans être endommagées par le passage, comme pourrait l'être un espace engazonné.
- Un membre propose de créer une arche fleurie comme dans la rue de Dampremy à Charleroi. Mais l'entretien nécessaire à ce genre d'installation est contraignant, avec l'exemple d'une réalisation similaire dans une venelle de la rue Bockoltz où il n'en reste rien. Des aménagements plus ruraux et plus faciles d'entretien seront préférés à ce genre d'aménagement.

- De planter des groseilliers, cassissiers... et autres arbustes à fruits sur le talus supérieur et supprimer la végétation actuelle. Ils seront idéalement situés plein Sud et protégés par le mur.
- De fleurir l'espace devant le parvis de l'église et, plutôt que de le paver, d'y planter des groseilliers, cassissiers...
- D'augmenter un maximum le nombre d'arbres et de privilégier les espèces avec feuilles persistantes. Au niveau du choix des essences, il faudra prendre en compte l'entretien mais aussi l'utilisation de la Place. La couronne devra être à une hauteur permettant la visibilité et le passage des officiers avec coiffe de la marche.

La circulation se fait actuellement en sens unique. La rue Saint-Martin permet de monter vers la rue des Ecoles et la rue du Centre permet de descendre vers la rue de Moncheret. La Place d'Acoz permet la liaison : la portion de voirie de la rue du Centre crée une circulation entre ces deux rues. On pourrait décider de supprimer cette jonction, réorganiser les espaces de stationnement et aménager un espace engazonné sur la partie haute de la Place. Quel sera l'impact de ces modifications de la circulation sur la fluidité du trafic notamment lors de la sortie des écoles ? Quel sera l'impact sur le nombre de manœuvres automobiles et, par là, sur le nombre de nuisances (sonores, accident, usure...) ? La CLDR propose de prévoir une période de test avec des aménagements temporaires afin de valider ou non un changement de circulation.

Il faut prévoir l'espace nécessaire à l'installation d'un chapiteau sur la Place.

Il faut veiller à ne pas trop multiplier le nombre de matériaux différents.

L'ensemble des membres présents **approuvent la demande de convention** pour l'aménagement de la Place d'Acoz (fiche-projet 3.17 du PCDR) ainsi que la **fiche-projet actualisée**.

Le Collège pourra solliciter une réunion de demande de convention-faisabilité Développement rural avec la DGO3. La Commune espère pouvoir soumettre ce projet à la signature de la Ministre lors de la session d'approbation d'octobre 2022 en vue d'obtenir une provision de 20.000€ pour l'étude du projet d'aménagement de la Place. C'est au stade « projet » que la Commune sollicitera une convention-réalisation Développement rural pour la réalisation des travaux.

3. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Les membres de la CLDR **approuvent le compte-rendu de la réunion du 2 février 2022** sans réserve.

4. Etat d'avancement des projets en convention Développement rural

Création d'ateliers ruraux à Gougnyes – fiche-projet 34 du premier PCDR : La Commune a introduit la demande de permis d'urbanisme le 31/12/2021. L'application du « décret voirie » pour la création du parking et des voiries d'accès sur le site suit son cours ; l'enquête publique a été réalisée. Le permis d'urbanisme délivré par le fonctionnaire délégué est attendu pour la mi-septembre 2022.

Aménagement de la salle des Guichoux à Joncret en Maison de village et aménagement des abords – fiche-projet 1.7 du PCDR : La Commune avait introduit un recours contre les exigences du fonctionnaire délégué pour l'octroi du permis d'urbanisme. Le recours portait sur l'accès PMR et sur le revêtement des murs extérieurs. La Commune a obtenu gain de cause concernant la rampe d'accès PMR, qui sera de 12,8%. Par contre, le crépi n'a pas été autorisé sur l'ancien bâtiment, il faut donc prévoir un nouveau revêtement en brique rouge pour tout le bâtiment. Monsieur Donceel, l'auteur de projet, est en train de finaliser le « dossier projet » en vue de

l'introduction de la demande de subsides UREBA et de la demande de subsides Développement rural (convention-réalisation pour la réalisation des travaux).

Création d'une maison multiservices à Gerpines-centre – fiches-projet 2.12 et 3.4 du PCDR : L'auteur de projet sera désigné par le Collège le 02/05/22.

Aménagement de la Place Léon Gonthier de Gerpines (phase 2 – démolition et aménagement) – fiche-projet 3.6 du PCDR : Le Conseil communal a approuvé le projet de convention-faisabilité, qui sera soumis à la signature de la Ministre lors de la session d'approbation d'avril 2022.

Budget participatif : Le Conseil communal du 24/02/2022 a validé la sollicitation du subside Développement rural et approuvé les trois documents de références dûment complétés. L'arrêté ministériel d'octroi de la subvention de 10.000€ est attendue pour le 08/05/2022 (délai de notification de 2 mois prévu par la circulaire). En fonction de l'obtention ou non de ce subside, la somme de 20.000€ (fonds propres) ou de 30.000€ (fonds propres + subsides) sera affectée au budget participatif.

Pour rappel, c'est la CLDR qui officie en tant que comité de sélection.

Le calendrier prévu pour le budget participatif :

- Du 02/05 au 06/05 : Lancement-infos. Mais l'information a déjà été annoncée lors des réunions citoyennes organisées par le Collège. Les membres de la CLDR sont invités à relayer l'information.
- Du 09/05 au 12/08 : Dépôt des projets + appel à volontaire via la plateforme FRW
- Du 05/09 au 09/09 : Analyse par le Comité de sélection (la CLDR) > **Réunion CLDR début septembre pour la recevabilité des projets**
- Du 26/09 au 04/11 : Vote des citoyens (pondération de 50%)
- Mi-novembre/début décembre : Classement par le Comité de Sélection (pondération de 50%) > **Réunion de CLDR pour le vote du comité et le classement des projets**
- Mi-décembre : Annonce des projets retenus (minimum 2 de 15.000€)
- Fin décembre : Décision du Conseil communal

La FRW projette une vidéo qui rappelle les objectifs, le règlement et le calendrier du budget participatif de Gerpines (cf. PV de la CLDR du 2 février 2022).

Quel type de projets peuvent être financés ? Les dépenses de fonctionnement sont exclues. Il doit s'agir de dépenses d'investissement touchant le cadre de vie ou de dépenses matérielles permettant la concrétisation d'un événement à portée communale. De plus, les projets doivent rencontrer l'intérêt général.

La Commune peut-elle financer une publicité via Facebook pour toucher un maximum de gerpinois ? La Commune peut organiser sa publicité comme elle l'entend ; cela se fait sur fonds propres. Le subside Développement rural est consacré uniquement au financement des projets.

Est-ce une obligation pour les associations de réaliser leur projet ? Non c'est une possibilité offerte uniquement aux entités juridiques reconnues comme personne morale (type ASBL, coopérative). Si elles le désirent, elles peuvent réaliser elle-même leur projet et fournir les pièces justificatives à la Commune. Dans le cas contraire, c'est la Commune qui prendra en charge la gestion et l'exécution du projet (appel d'offre, bons de commande, réalisation des travaux...).

Y-a-t'il un accompagnement proposé aux porteurs de projets ? Oui, le Plan de Cohésion Sociale, via madame Druszcz, accompagnera les porteurs de projets le désirant.

5. Divers

Mise à l'honneur de Monsieur Pol Soumillon, membre de la CLDR et metteur en scène et président de la troupe Les Walon d'avant tout d'Gougnêye. Il est l'auteur de la pièce en wallon intitulée « Djoûrnêye d'brocante » qui a été interprétée par Les Marmots d'Gougnêye en février 2022.

Mise à l'honneur de Monsieur Frédéric Blaimont, membre de la CLDR, qui propose des visites guidées (sur rdv) de sa ferme familiale (Ferme de Raz Buzée aux Flaches) durant tout le mois de mai dans le cadre des « Rendez-vous en terre agricole » de la Province du Hainaut

Création d'un Conseil communal des jeunes– fiche-projet 3.43 du PCDR : Appel à candidature pour trouver 23 jeunes entre 12 et 16 ans. Séance d'information le 13 mai 2022.

La FRW apporte les éclaircissements de la Ministre sur l'**application du quorum de participation de la CLDR** pour pouvoir valider une décision. Celui-ci est requis pour l'approbation du projet de PCDR par la CLDR, pour l'approbation de la demande de convention, pour l'approbation du dossier addendum et pour l'approbation de la demande pour un budget participatif.

Le **Grand nettoyage 2022** se déroulera du 5 au 8 mai.

Réunion du PCDN le 17 mai à 19h à la salle du Conseil de Gerpinnes, avec la nouvelle éco-conseillère.

Madame Binato invite les membres les 14 et 15 mai à la **Fonderie Del Qwêrèle**, pour la deuxième édition de cet événement festif : animations et démonstrations d'artisans, coulée, musique, animations enfants, restauration etc.

Les membres sont invités à partager le **verre de la convivialité** pour conclure la réunion.

Céline LEMAIRE et Anne MAITRE,
Fondation Rurale de Wallonie

Grille d'analyse d'un espace public - Diagnostic partagé - Acoz

ANNEXE AU COMPTE-RENDU DE LA CLDR DU 27 AVRIL 2022



Image actuelle du site

1 Actuellement, avez-vous une image positive ou négative de l'espace ? Pourquoi ?

positive - parking pour l'école et les offices
positive - lieu convivial, lieu de rdv vers balades, parking aisé pour la salle Pouleur, l'église, les riverains, l'école
neutre - car si cela convient aux riverains, c'est délicat pour une personne étrangère de tout changer pas terrible -
mitigé - trop de tarmac
négative/positive- espace autour de l'église, pas de place aux piétons
positive/négative - parking pour les riverains <> disposition des places de stationnement, revêtements sols, manque de verdure
positive/négative - parking pour les riverains <> revêtement du sol, pas assez de verdure
plutôt négative – tarmac de mauvais état, pas de végétation
négative – béton, gris, pas de végétation
négative - sert exclusivement de parking, aspect vétuste et banal
négative - c'est moche et sert juste de parking
négative - largeur des emplacements de parking

2	Quels sont pour vous les grands points positifs et négatifs de l'espace (3 maximum) ?	<p>positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> parking (2), places de parking, parking festivités le choix des emplacements la centralité du village espace ouvert et partagé convivialité du lieu circulation autour de l'église, sympa ! grand espace calme luminosité (3) sécurité RAVeL et école caractère historique, aspect historique et patrimonial, vestiges historiques monument église, l'église toujours en activité tout est à refaire <p>négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> très brut/gris-pas de végétation, manque de végétaux, aspect béton, moche tarmac en mauvais état manque de visibilité pas de mise en valeur la pente imposante pas de structure : piéton-vélo-auto places de parking PMR mal agencées, manque de place de parking 2 roues largeur des emplacements de parking, places de parking anarchiques usage-on ne prend pas le temps de s'y arrêter pas de mise en valeur de l'aspect historique, mise en valeur du petit patrimoine : peut mieux faire, pas de mise en valeur des vestiges historiques
3	Pourquoi l'espace est-il utilisé (se divertir, acheter/consommer, se déplacer...) ?	<ul style="list-style-type: none"> se garer/parking (12) : lors des offices religieux, concerts de Noël, pour le resto, riverains, école fondamentale, enterrements, événements (dont à la salle), pour activités, pour la salle Pouleur, pour le bureau CPAS, pour festivités locales mobilité (2) activités de divertissement (6) : fanfare, marche, rassemblements sainte Rolende, ponctuellement folklore, se divertir
4	Comment l'espace est-il utilisé (à pied, à vélo, en voiture...) ?	<ul style="list-style-type: none"> en voiture à pied en vélos

5	Quand l'espace est-il utilisé (quotidiennement, en soirée, les week-ends, en été...)?	quotidiennement : riverains quotidiennement en semaine : école (heures de pointes 8h et 15h30-16h30), bureaux CPAS week-end : célébrations religieuses/civiles, salle Pouleur festivités
---	---	---

Localisation du site et liens avec le reste du village		
6	Comment se localise le site au sein du village (au centre, à l'extérieur...)? Est-il actuellement principal ou secondaire dans le village? Et par rapport aux autres espaces publics de la commune?	central (proche de l'église, de la salle et de l'école) et bien située par rapport au village situation idéale au centre près de l'église centre historique du village place principale d'Acoz/principal pour le parking il est tout à fait principal et indispensable secondaire car peu utilisée pour les événements, secondaire pour la convivialité
7	Y a-t-il des fonctions proches du site qui pourraient impacter ou conditionner son aménagement (services, commerces, école, horeca... ; espace de stationnement déjà disponible à proximité...)?	Eglise au centre de la place, école à 200m, salle communale à 100m, ancienne maison communale 1 resto 1 local musique école à 250m répétitions de la fanfare
8	Quels sont les usagers actuels du site (habitants, écoliers, touristes, personnes âgées...)?	Parents d'écoliers, paroissiens, membres de la fanfare, riverains
9	Quelles sont les activités actuellement menées sur le site (stationnement, activités diverses, sport, jeux, fêtes, marché...)? Où se situent-elles dans l'espace?	La partie haute est le parking principal pour l'école et pour les offices à l'église. La partie basse sert de parking aux riverains et lors des répétitions de la fanfare d'Acoz. L'espace reçoit les marcheurs lors de festivités folkloriques et rassemblement (nécessité de garder un espace ouvert pour la décharge). La fanfare installe un chapiteau devant l'ancienne maison communale lors de ses festivités.
10	Le site a-t-il un lien avec un fait historique ou traditionnel de la région?	lieu de rassemblement de compagnies de marcheurs à la Saint-Roch et à la Sainte-Rolende ancien cimetière ancienne administration communale devenue local de musique concerts en plein air tombe Dorlodot

11	Comment le site est-il ouvert sur son environnement (largement ouvert, plutôt fermé, difficilement accessible...) ? Comment le site est-il articulé par rapport aux rues (nombre d'entrées, limites végétales/minérales...)?	bien desservi, ouvert, peut-être pourrait-il être un peu délimité par un aménagement largement ouvert facilement accessible ouvert d'un côté et dégagement dans la rue parallèle enclavé entre 2 rues l'entrée de l'église donne sur la rue site plutôt fermé accès facile aussi bien par le haut que le bas et bien ouvert 1 entrée, 2 sorties .rues en sens unique place haute entre deux rues à sens unique, lieu de liaison entre la rue du Centre et la rue Saint-Martin place basse le long de la rue Saint-Martin
12	Quel est le relief du site (plat, accentué, varié...)?	Tout l'espace de la partie haute est en pente, dirigé vers la route située en contre-bas de la partie basse la partie basse est très en pente côté église
13	Y a-t-il des ambiances ponctuelles particulières (sous-espaces, perspectives, vues paysagères à mettre en valeur...)?	Eglise possibilité de mettre en avant l'ancienne administration communal rien, ambiance à créer perspective totalement différente en accédant par l'arrière de l'église respecter les marches
14	Y a-t-il des éléments naturels valorisables et structurants (eau, pelouse, arbres, buissons, haies...)? Y a-t-il des espèces végétales inadéquates ou en mauvais état à remplacer ?	cotonéasters les bacs de plantes le long de l'église apporter plus de feuillus le talutage partie haute peut être mis en valeur mettons en valeur les éléments historiques apporter un éclairage pas grand-chose, l'espace est à repenser
15	Y a-t-il des bâtiments ou éléments construits qui structurent le site, le délimitent (si oui, lesquels) ?	L'église monuments divers place basse, beau garde-corps les deux espaces sont entourés de maisons, c'est donc des sites fermés
16	Y a-t-il des bâtiments ou éléments construits d'intérêt architectural et/ou patrimonial (bâtiments, petit patrimoine populaire...)? Si oui, quel est leur état (bien entretenu, en ruine...)? Peuvent-ils être valorisés dans le cadre du projet ?	L'ancienne maison communale située dans la partie basse est bâtiment repris à l'inventaire du patrimoine monumental de Belgique (bien non classé). La partie haute, située après l'église, était l'ancien cimetière d'Acoz. l'escalier cher à nos cœurs petit patrimoine à mettre en valeur : -haut (ancien cimetière) : stèles funéraires anciennes, plaques de sépultures encastrées dans les murs extérieurs de l'église -bas (place) : monument Dorlodot

17	Quelles sont les teintes dominantes des éléments bâtis ? Sont-elles homogènes ?	pierres grises, briques la brique, la tuile, l'ardoise, la pierre rouge/gris/blanc pas homogène assez homogène calcaire-façades peintes en blanc église : brique rouge et brun. Façades maisons : briques ou pierre. Un peu disparate.
18	Les devant-de-portes sont-ils plutôt ouverts ou fermés sur l'espace-rue ? Forment-ils un ensemble homogène et qualitatif ?	ouvert, ouverts mais restreints certains sont ouverts, d'autres fermés assez fermés mais cohérents comme centre ancien pas homogène
19	Quel est le statut des voiries (voirie à grande vitesse régionale, voirie secondaire communale...)?	Deux voiries communales de part et d'autre et une voirie régionale en contrebas
20	Y a-t-il des problèmes particuliers de mobilité (engorgement, sécurité, vitesse des automobilistes, traversée inappropriée de l'espace...)?	pas de délimitation véhicule, piéton, convivialité engorgement aux heures de dépose et reprise des enfants fréquentant l'école / lors des rentrées et sorties des classes engorgement lors d'événements et aux heures de pointes autour de la place mais attention à la route Gerpinnes-Châtelet où certains roulent très vite
21	Y a-t-il des problèmes en terme de stationnement (trop, pas assez, stationnement sauvage...)?	La partie haute servant de parking a une fréquentation très importante aux heures scolaires le nombre de place semble suffisant
22	Y a-t-il des cheminements piétons ou vélo organisés (mobilité douce) ? Sont-ils cohérents ?	Des escaliers venant de la rue en contre-bas et longeant l'ancienne maison communale, donnent un accès piéton à la place. Une rampe donne accès à l'église pour les PMR. Cheminement piéton des écoliers vers l'école. un test pédibus pour l'école a été organisé, mais sans succès

Mobilier et infrastructures		
23	Y a-t-il des aménagements de sécurité routière ? Si oui, ces aménagements sont-ils efficaces ? Sont-ils intégrés dans l'espace public ?	un passage piéton (2) peu éclairé
24	Y a-t-il des équipements publics (bancs, poubelles, signalétique, panneaux d'information, éclairage, abribus, rack à vélos...)? Sont-ils suffisants ou en surnombre, dégradés ou de bonne qualité ?	équipement inexistant, tout nu, non mais il faudrait en prévoir, pas suffisant pas de banc (2) peu de poubelles, 2 poubelles éclairage, la façade de l'église est éclairée pas de parking vélo
25	Les câbles aériens impactent-ils l'espace ?	Non, peu de câbles visibles

Point de vue des usagers

<p>26</p>	<p>Après avoir réalisé l'analyse objective du site, quels sont les 2 éléments (positifs et négatifs) de cette analyse qui vous semblent les plus importants ?</p>	<p><u>positifs</u></p> <p>espace disponible, cela doit convenir aux riverains la centralité et le cœur de village « ancien »</p> <p>bel espace</p> <p>bacs fleuris</p> <p>lieux historiques, église</p> <p><u>négatifs</u></p> <p>végétation</p> <p>un aménagement est nécessaire</p> <p>améliorer la convivialité</p> <p>pas de mise en valeur</p> <p>pas de bancs</p> <p>mieux sécuriser le passage piéton</p> <p>mettre en valeur les monuments historiques</p> <p>rien pour le piéton</p> <p>garder le parking pour riverains</p>
<p>27</p>	<p>Avez-vous des besoins particuliers pour l'aménagement du site (aire de jeux, de repos, éclairage...)?</p>	<p>éclairage pas présent (4)</p> <p>aire de repos (bancs)</p> <p>arbres</p> <p>verdurer tout en conservant l'espace à disposition pour les riverains/malheureusement parking</p>
<p>28</p>	<p>Maintenant que le diagnostic est réalisé, comment imaginez-vous l'espace après aménagement ?</p>	<p>plus vert, mais déjà « naturellement » convivial par sa centralité</p> <p>un peu plus de verdure-sans excès, surtout pas d'arbres hautes tiges</p> <p>je vois un espace ½ parking et ½ zone de détente/repos avec quelques plantations arbustives</p> <p>verdurer si possible à certains endroits</p> <p>restructuration du stationnement</p> <p>plus de bancs et poubelles</p> <p>mise en valeur des monuments</p> <p>peu de changements</p>